

## SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 26 FÉVRIER 1898.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1898.

(Voir les nos 102, XI, session de 1896-1897. 3, XI, et 58, session de 1897-1898, de la Chambre des Représentants; 22, session de 1897-1898, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE BORCHGRAVE D'ALTENA, Vice-Président;  
le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, le Comte VAN DER BURCH,  
VAN DEN BOSSCHE et le Baron JOLLY, Rapporteur.

MESSIEURS,

En 1897, le Corps de la Gendarmerie avait un effectif de 2,851 hommes et de 1,846 chevaux et les dépenses s'élevaient à 5,022,200 francs.

Le budget qui vous est soumis porte cet effectif à 2,900 hommes et 1,865 chevaux et les dépenses à 5,058,800 francs, soit une augmentation de 36,000 francs.

Cette augmentation est justifiée par les modifications indiquées au tableau ci-dessous :

Création d'une brigade à Reckem	{ 1 brigadier à pied; 4 gendarmes à pied.
Renforcement de la brigade de Heyst	: 1 gendarme à pied.
Renforcement de la brigade de Hoogstraeten	{ 1 maréchal des logis à cheval (et suppression d'un brigadier à cheval). 2 gendarmes à cheval (et suppression d'un gendarme à pied). 1 brigadier à pied.

ainsi que par la création de brigades à Tremeloo, Bottelaere, Oordegem et par le renforcement de 8 brigades, mesures nécessitant une augmentation d'effectif de 41 hommes et de 17 chevaux.

Le Budget a été voté à la Chambre des Représentants par 84 voix, sans opposition, mais avec 23 abstentions, et votre Commission a l'honneur, Messieurs, à l'unanimité des membres présents, de vous en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
Baron JOLLY.

*Le Vice-Président,*  
Comte DE BORCHGRAVE D'ALTENA.